

## ANCIEN PROJET DE DÉCRET

### CARROSSERIE

Éléments concernés compris entre les zones d'ancrage des éléments de liaisons au sol :

Longerons, plancher, passages de roues, châssis, traverses, cadre (hors boucle arrière et butées de direction)

- CA 1 Corrosion perforante
- CA 2 Défaut d'assemblage
- CA 3 Déformation importante
- CA 5 Fissure, cassure ou fuite
- CA 8 Perte de qualité suite à un incendie

### ENERGIE (circuit du carburant)

Éléments concernés :  
Réservoir, circuit d'alimentation.

- EN 5 Fissure, cassure ou fuite
- EN 7 Non-régulation (y compris absence)
- EN 8 Perte de qualité suite à un incendie

### FREINAGE

Éléments concernés :  
Disques, tambours, réservoirs d'air, étriers, maître cylindre de roues et canalisation.

- FR 3 Déformation importante
- FR 4 Dysfonctionnement (y compris fixation)
- FR 5 Fissure, cassure ou fuite
- FR 7 Non-réglementaire (y compris fixation)
- FR 8 Perte de qualité suite à incendie

### SÉCURITÉ DES PERSONNES

Éléments concernés :  
Ceintures, coussins gonflables, prétensionneurs, boîtiers de commande.

- SP 4 Dysfonctionnement (y compris fixation)
- SP 5 Fissure, cassure, ou fuite
- SP 6 Immersion
- SP 7 Non-réglementaire (y compris fixation)
- SP 8 Perte de qualité suite à incendie

### CHAMP D'APPLICATION :

Ne sont pas concernés par la procédure :  
- les véhicules dont la valeur à dire d'expert est inférieure à 765 €  
- Les véhicules dit de collection.

Conditions de l'examen initial :  
- toute technique d'expertise possible (EAD, in situ)  
- examen sans démontage (condition usuelles).

### DIRECTION

Éléments concernés :  
Colonne, crémaillère ou boîtier, biellettes et timonerie.

- DI 1 Déformation importante
- DI 4 Dysfonctionnement (y compris mauvaise fixation)
- DI 5 Fissure, cassure ou fuite
- DI 6 Immersion
- DI 7 Non réglementaire (y compris absence)
- DI 8 Perte de qualité suite à un incendie

### FIXATION SIÈGE

Éléments concernés :  
Glissières, fixation des sièges et des selles.

- FS 3 Déformation importante
- FS 5 Fissure, cassure ou fuite
- FS 7 Non - réglementaire (y compris absence)

### LIAISON AU SOL

Éléments concernés :  
Berceau, élément de suspension, essieu, et jantes

- LS 3 Déformation importante
- LS 4 Dysfonctionnement (y compris mauvaise fixation)
- LS 5 Fissure, cassure ou fuite
- LS 7 Non-réglementaire (y compris absence)

### CRITÈRES D'IRRÉPARABILITÉ

Sont considérés comme "techniquement irréparables" les véhicules qui remplissent un des cinq critères objectifs décrits ci-dessous :

1. Véhicules complètement brûlés ; c'est à dire les véhicules dont le compartiment moteur et l'habitacle sont détruits.
2. Véhicules immergés au-dessus des assises de sièges (à l'exception de motos qui doivent en cas d'immersion, être examinées au cas par cas).
3. Véhicules dont un élément de sécurité, défini par la nomenclature de l'annexe de l'arrêté d'application VGE, n'est, à dire d'expert, ni réparable, ni remplaçable.
4. Véhicules dont tout ou partie des éléments de structure et de sécurité sont atteints de défauts techniques irréversibles et non remplaçables (vieillessement des métaux, amorces de ruptures multiples, corrosion perforante excessive ; etc)
5. Véhicules dont l'identité d'origine ne peut être connue de fait :  
- que la répartition nécessite l'échange de l'ensemble moteur - boîte et coupe ou châssis ou cadre (pour les deux roues)  
- qu'elle est définitivement perdue après épuisement des moyens de recherche.

## NOUVEAU DÉCRET MODIFIÉ

Il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 et comporte seulement les quatre postes suivants :

### CA3 Déformation importante

CA : CARROSSERIE

- Définition : modification de la position d'au moins un point d'ancrage des éléments de liaison au sol.
- Défauts inclus : cintrage, flambage, écrasement et plis de l'élément.
- Défauts exclus : coup de cric, traces de pinces, défaut d'aspect. Déformation des zones fusibles situées en dehors du plan défini par les points mécaniques.

### DI3 Déformation importante

DI = DIRECTION

- Défauts inclus : déformation crémaillère, biellettes pliées, déformation timonerie, rotules, déformation colonne, fourreau, ou et tube de colonne, déformation support de colonne
- Défauts exclus : déformation support antivol, antivol, volant, penne, tuyaux D.A.

### LS3 Déformation importante

LS = LIAISON AU SOL

- Défauts inclus : lames de ressort, ressorts ou barre de torsion - jumelles tiges ou corps d'amortisseur - semelle - déformation de la circonférence de la jante laissant apparaître le talon du pneumatique, axe de roue.
- Défauts exclus : défaut d'aspect (coup de cric, rayure)

### SP4 Dysfonctionnement (y compris mauvaise fixation)

SP = SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Défauts inclus : déclenchement d'un des organes du système de retenue programmée, point dur lors de l'essai de déroulement, fixation défailante de la ceinture sur l'ancrage, détérioration du renvoi, fixation défailante de l'ancrage sur la structure.
- Défauts exclus : allumage des témoins

À NOTER : LES DEUX-ROUES ET LES VÉHICULES D'UN POIDS SUPÉRIEUR À 3,5T S'EN TROUVENT EXCLUS.

## VGE (VÉHICULE GRAVEMENT ENDOMMAGÉ)

